

Complétez cette demande si vous êtes commerçant, artisan,  
non salarié agricole, ou si vous exercez une profession libérale.

Art. L 842-6 du code de la sécurité sociale

## ► Merci de rappeler votre identité

Nom de famille : \_\_\_\_\_  
(de naissance)

Nom d'usage : \_\_\_\_\_  
(facultatif et s'il y a lieu)

Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) : \_\_\_\_\_

N° d'allocataire Caf : \_\_\_\_\_

N° de sécurité sociale : \_\_\_\_\_

## ► Votre situation

■ Etes-vous créateur ou repreneur d'entreprise ?  oui  non Depuis le \_\_\_\_\_

■ Etes-vous cotisant solidaire ?  oui  non Depuis le \_\_\_\_\_

■ Etes-vous auto entrepreneur ?  oui  non Depuis le \_\_\_\_\_

## ► Votre activité relève du régime des non-salariés non agricoles (BIC-BNC)

■ Précisez la nature de votre activité : \_\_\_\_\_

Vous êtes inscrit au registre du commerce et des sociétés, depuis le \_\_\_\_\_

Vous êtes inscrit au registre des métiers et de l'artisanat, depuis le \_\_\_\_\_

Vous êtes inscrit au registre spécial des agents commerciaux, depuis le \_\_\_\_\_

Vous exercez une profession libérale, depuis le \_\_\_\_\_

Vous êtes auto entrepreneur depuis le \_\_\_\_\_

Vous êtes artiste-auteur depuis le \_\_\_\_\_

Vous êtes vendeur à domicile depuis le \_\_\_\_\_

■ Précisez le montant de votre dernier chiffre d'affaires annuel connu (hors taxes) : \_\_\_\_\_ €  
pour la période du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

■ Avez-vous, au cours de l'avant-dernière année, une activité relevant des bénéfices industriels et commerciaux ou des bénéfices non commerciaux ?  oui : Montant de ces bénéfices déclaré aux services fiscaux pour cette même année : \_\_\_\_\_ €  
 non : Montant de votre chiffre d'affaires des 3 mois précédant cette demande :

1 <sup>er</sup> mois	2 <sup>ème</sup> mois	3 <sup>ème</sup> mois
€	€	€

 Attention, n'oubliez pas de signer au dos.

Emplacement réservé

NE PAS REMPLIR

Date de la demande \_\_\_\_\_

N° de demande \_\_\_\_\_

DPPANS

Page 1/2

IDX P

## 2 Demande complémentaire pour les non-salariés (Prime d'activité)

### ► Votre activité relève du régime des non-salariés agricoles (BA-BIC-BNC)

1 Date de début de votre activité :

2 Date de clôture de votre exercice comptable :

3 Vous avez déjà été imposé(e) au titre de vos précédentes années d'exploitation sur cette activité, renseignez :

Votre dernier bénéfice agricole connu (ou bénéfices commerciaux ou bénéfices non commerciaux) montant et année correspondante :

\_\_\_\_\_ € Année :

Votre régime fiscal sur cette période :  régime réel  régime forfaitaire

4 Vous n'avez jamais été imposé(e) (nouvel installé...), renseignez :

Si vos revenus professionnels sont soumis à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des BIC/BNC, déclarez votre chiffre d'affaire mensuel après abattement <sup>(1)</sup> :

1 <sup>er</sup> mois	2 <sup>ème</sup> mois	3 <sup>ème</sup> mois
€	€	€

Si vos revenus professionnels sont soumis à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéfices agricoles, cochez la case

Vous serez recontacté(e) par votre caisse de MSA ou votre Caf.

(1) Abattement selon le secteur d'activité : - pour la vente de marchandises en l'état ou transformées : 71 % ; - pour les prestations de service : 50 % ; - pour les professions libérales et pour les artistes-auteurs : 34 % sur les BNC.

5 Précisez, si vous résidez dans un département d'outre-mer ou à Saint-Barthélemy, Saint-Martin ou Saint-Pierre-et-Miquelon :

Surface totale de votre exploitation : \_\_\_\_\_ ha Surface pondérée : \_\_\_\_\_ ha

### ► Déclaration sur l'honneur

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration. Je m'engage à signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.

A \_\_\_\_\_, le

Signature obligatoire du demandeur ou de son représentant

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Article L.262-51 à L.262-52 du code de l'action sociale et des familles - Article L.114-17 du code de la sécurité sociale - Article 441-1 du code pénal).

L'exactitude des déclarations peut être vérifiée, notamment par un agent de contrôle assermenté par la Caf/MSA (Art. L. 114-19 du code de la Sécurité sociale).

Vos données personnelles sont traitées par la branche Famille du régime général ou votre MSA dans le cadre de la gestion de vos prestations.

Certaines de ces informations peuvent être transmises à nos partenaires, dans le cadre de nos missions.

Au titre de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au directeur de votre Caf ou de votre MSA, par courrier postal accompagné d'une preuve d'identité signée.